



► CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE
L'AUTOMOBILE

Mme Michèle Pappalardo

Directrice de cabinet

Ministère de la transition écologique et solidaire

246, Boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Suresnes, le 09/07/2018

Madame la Directrice de cabinet,

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) a été de plus en plus sollicité par ses adhérents ces dernières semaines quant aux différents impacts de l'entrée en vigueur de la norme WLTP dans les domaines industriels, commerciaux, ainsi que dans l'information à apporter aux consommateurs.

Dès avril dernier, nous avons saisi les constructeurs afin de connaître leur politique d'approvisionnement réseau, compte tenu de cette nouvelle homologation qui revêt un caractère obligatoire à partir du 1^{er} septembre 2018.

J'attire tout d'abord votre attention sur le risque économique de dépréciation des stocks détenus par les concessionnaires au 31 août 2018. En effet, les véhicules neufs pourraient être immatriculés et payés en grand nombre aux constructeurs à date, alourdissant ainsi les stocks portés par les réseaux. Cela aurait pour conséquence de grever de façon très significative les trésoreries de nos adhérents, jusqu'à les placer en situation de difficulté potentielle.

Certaines marques ont par ailleurs arrêté la production de plusieurs modèles, et les distributeurs s'inquiètent des conséquences en termes de délais de livraison.

Compte tenu d'un déficit d'information au niveau des constructeurs, je vous fais part de la profonde préoccupation des réseaux de distribution et de leurs groupements quant à l'imminence de changements susceptibles de perturber un marché aujourd'hui dynamique. En l'état actuel de nos informations, les groupements ne sont pas en mesure d'évaluer la correspondance entre le taux de dérogation de 10% et les stocks effectifs détenus par les constructeurs et leurs réseaux.

De plus, les changements induits par le WLTP en termes d'émissions de CO2, et donc de fiscalité (malus, TVS), impactent fortement l'ensemble des parties prenantes – constructeurs, réseaux, entreprises et consommateurs. Les distributeurs s'inquiètent ainsi des conséquences de l'absence actuelle de visibilité fiscale. Il serait hautement souhaitable que l'Etat puisse rapidement arbitrer entre ses différentes options, la profession militant pour qu'une neutralité fiscale puisse être privilégiée afin de ne pas alourdir ce poste budgétaire pour les ménages et les entreprises.

L'imprévisibilité du passage au WLTP est en effet aujourd'hui générale, et risque de ne pas concerner seulement les derniers mois 2018, mais aussi les perspectives pour l'année 2019.

Par ailleurs, vous savez que le CNPA participe aux côtés du CCFA et de la CSIAM au meilleur déploiement possible du système d'immatriculation des véhicules (SIV), lequel a rencontré un certain nombre de difficultés au cours de ces derniers mois. Ainsi, il nous semble essentiel de partager avec le ministère de l'Intérieur la nécessaire évolution des valeurs inscrites sur les certificats d'immatriculation, et d'en prévoir le calendrier d'application dans le cadre du comité de pilotage présidé par le secrétaire général du Ministère.

Nous avons en outre été informés de difficultés quant aux retards que pourraient prendre les procédures d'homologation.

J'attire votre attention sur le fait que toutes les entreprises et les groupements représentés par le CNPA sont en relation directe et quotidienne avec les consommateurs. Etant particulièrement attaché à restaurer la confiance envers la filière automobile et à garantir une information fiable et claire aux clients, le CNPA est vivement préoccupé par les difficultés objectives posées aujourd'hui par une communication complexe, hétérogène et asynchrone.

En conséquence, je souhaiterais qu'une réunion d'information et d'échanges puisse se tenir dans les plus brefs délais sous votre égide et avec l'ensemble des parties prenantes. Son objet pourrait être de définir un plan d'actions en mesure de traiter les problématiques économiques, fiscales et sociétales liées à cette évolution importante de la réglementation dans le contexte que vous connaissez.

Les groupements de marque et moi-même sommes à votre disposition dans cette perspective.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Directrice de cabinet, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Christophe MAUREL
Président du Métier Concessionnaires VP

